

(g) Que des mesures soient adoptées pour assurer, aux frais du public, les soldats qui ne recevront pas de pensions et qui seront devenus par le fait de leur service, des risques inacceptables pour les compagnies d'assurance.

(h) Qu'on facilite aux frais du trésor public l'établissement sur la terre des soldats qui ont les aptitudes voulues, ainsi que l'entraînement et l'expérience nécessaires pour ce travail.

6. Nous reconnaissions le problème très sérieux qui confronte les ouvriers des villes depuis la fin de la guerre et nous demandons que tous les moyens possibles soient pris par les autorités fédérales, provinciales et municipales pour créer de l'emploi dans les villes, et nous recommandons l'adoption du principe de co-opération dans les relations entre le capital et le travail.

#### LE DEFRICHEMENT DES TERRES.

7. Nous recommandons un plan de défrichement des terres comportant une influence régulatrice sur le prix de vente des terrains. Les propriétaires de terrains vacants devraient être obligés de fixer un prix de vente pour leur terres, lequel prix devrait servir pour les fins d'évaluation et de l'imposition des taxes.

8. Le développement des co-opératives agricoles couvrant toutes lignes du commerce et fournissant à des sociétés de consommateurs les denrées alimentaires aux plus bas prix et sans l'emploi d'entrepreneurs.

9. La nationalisation des chemins de fer, des transports par eau et dans l'air, des systèmes de télégraphe et de messageries, ainsi que du développement des sources d'énergie et de l'industrie des mines de charbon.

#### AUTRES REFORMES DEMOCRATIQUES.

10. Afin de rendre le gouvernement plus démocratique, nous recommandons :

Le rappel immédiat de la Loi des élections en temps de guerre.

L'abandon de la pratique de donner des titres aux citoyens canadiens.

La réforme du sénat.

L'abolition immédiate du gouvernement par ordres en conseil et plus de responsabilité aux députés du Parlement.

L'abolition complète du patronage politique.

La publication des contributions et des dépenses avant et après les campagnes électorales.

L'abolition de la censure de la presse et des entraves à la liberté de parole, immédiatement après la restauration de la paix.

La publication par les journaux et les revues des faits concernant leur propriétaires et ceux qui en ont le contrôle.

La représentation proportionnelle.

L'établissement de mesures de législation directe au moyen de l'initiative, du plébiscite et du rappel.

La permission pour les femmes d'être élues au Parlement dans les mêmes conditions que les hommes.

#### RESOLUTIONS ADOPEES.

Les conclusions du Conseil après la discussion des divers sujets soumis à son étude, en plus de la détermination du Programme des Fermiers, sont comprises dans les résolutions suivantes :

“Ce Conseil se prononce contre tout accord entre le Gouvernement du Canada et certaines classes d'immigrants, les déchargeant de l'obligation de remplir certains de leurs devoirs de citoyens.

Ce Conseil reconnaît la grande importance d'un système éducationnel qui créera l'idéal civique le plus élevé chez la nouvelle génération et nous co-opérons avec ceux qui veulent un congrès national d'éducation.

Ce Conseil approuve fortement le travail fait par le laboratoire de Winnipeg et recommande au gouvernement fédéral l'élaboration et la création d'un système de laboratoires pour faire des épreuves de mouture et de cuisson du blé canadien, afin de connaître mieux la valeur intrinsèque du blé sur le marché.

Ce Conseil exprime sa cordiale sympathie avec les demandes du travail organisé en vue d'obtenir la justice économique ; nous encourageons les diverses organisations affiliées à ce Conseil à se familiariser avec les organisations du travail et les problèmes de l'ouvrier au Canada, afin de trouver un terrain d'entente commun pour leurs efforts mutuels.

L'exécutif devra prendre des mesures pour faire une enquête sur les conditions de la vente du bétail sur les marchés et particulièrement sur les différents items des dépenses chargées au transport.